REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

do 18 Décemle Parlement au 2 Février, 1847.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de Montréal, qui devait commencer et être tenue le vingt-quatrième jour de Décembre courant, et à chacun de vous,-

SALUT:

PROCLAMATION.

TTENDU, que le cinquième jour de No-A vembre dernier, Nous avions jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au vingt-quatrième jour de Décembre courant, auquel tems vous éticz tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de Montréal: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présens au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de Montréal, Mardi, le deuxième jour de Février prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

> En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, Licutenant-Général le Très-Honorable Charles Murray, Comte Catheart, de Cathcart, dans le Comté de Renfrew, C. C. B., Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecos. se, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de Nos Forces dans l'Amérique Britannique du Nord: A Notre Hôtel du Gouvernement, en

Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province du Canada, ce dix-huitième jour de Décembre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER, C. C. C.



Povince Du Canada,

CATHCART.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou Proclamation qu'icelles pourront concerner,-

SALUT:

PROCLAMATION.

Cité de Montréal, dans Notre dite Province, le

vingtième jour de Mars, mil huit cent quarante-six, et prorogée le neuvième jour de Juin alors suivant, dans la neuvième annnée de Notre Règne, un certain Bill intitulé: " Acte Bills " pour incorporer une Compagnie pour étendre " le Great Western Railroad de Hamilton et Great Western Rail-Road. " Toronto," et aussi un certain autre Bill intitulé: " Acte pour amender un Acte pas-chemin de Fer

TTENDU qu'à une Session du Parlement Sanction Roy-

Ade Notre Province du Canada, tenue en la des Bills.

" sé dans la huitième année du règne de Sa du Lac Huron. " Majesté, intitulé: " Acte pour amender un

" Acte passé dans la sixième année du règne " de feu Sa Majesté le Roi Guillaume

" Quatre, intitulé: ' Acte pour incorporer

" la Compagnie du Chemin à Lisses de la Ci-" té de Toronto et du Lac Huron ; " et aus-

" si un certain autre Bill intitulé : Acte pour Pont suspendu de Niagara. " l'érection d'un Pont Suspendu sur la riviè-

" re Niagara, aux Chutes ou près d'icelles; "

et aussi un certain autre Bill intitulé : " Acte Personnes con-" pour rétablir dans leurs droits civils certai-vaincues de

" nes personnes convaincues de haute trahi-son.

" son;" et aussi un certain autre Bill intitulé:

" Acte pour incorporer la Compagnie du Che-

" min à Lisses de Wolfe Island, Kingston et Chemin de Fer " Toronto;" et aussi un certain autre Bill de Plale Wolfe.

intitulé